

**La DETR 2017 a permis d'apporter un financement aux opérations suivantes** (répertoriées par catégories):

Catégorie d'opérations	Nombre opérations	Montant subventions	% enveloppe
Bâtiments scolaires de l'enseignement public du 1 <sup>er</sup> degré (cat.10)	35	2 011 819	21,38
Construction et rénovation de la petite enfance (cat.11)	1	103 626	1,11
Bâtiments communaux et intercommunaux (cat.12)	104	4 897 295	52,04
Logements communaux locatifs (13)	6	156 281	1,67
Mise en accessibilité des établissements scolaires, périscolaires & , cantines (cat. 20)	4	120 980	1,29
Mise en accessibilité et mise aux normes des mairies, sièges des CC, édifices culturels & salles polyvalentes (cat 21)	18	600 426	6,38
Mise en accessibilité et mise aux normes des équipements sportifs (cat. 23)	3	43 071	0,45
Investissements pour le développement économique et touristique (cat. 30 )	7	255 962	2,71
Créations et rénovation d'aménagements touristiques (cat. 31)	8	511 352	5,43
Construction des maisons pluridisciplinaires de santé (cat. 40)	2	573 724	6,09
Installation de système de vidéo-protection (cat 60)	7	115 280	1,22
Aménagements et matériels de lutte contre les incendies (cat. 70)	7	21 691	0,23
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>	<b>9 411 507</b>	<b>100,00%</b>

### **III) CAMPAGNE DETR 2018**

#### **A) PROPOSITIONS POUR LES MODALITÉS DE RÉPARTITION DE LA DETR 2018**

1) Proposer de maintenir **les catégories de dépenses retenues en 2017 rappelées ci-dessous** (à noter que des instructions ministérielles pourront, éventuellement, modifier ces catégories en début d'exercice, une information complémentaire sera, alors, diffusée auprès des collectivités.

**Pour toutes les collectivités (communes + EPCI) :**

10	Bâtiments scolaires de l'enseignement du premier degré + cantine +CLAE ( construction, rénovation, matériel numérique)
11	Bâtiments accueil petite enfance
12	Bâtiments communaux et intercommunaux (construction et rénovation et construction d'équipements sportifs)
13	Logements communaux locatifs
20	Mise en accessibilité des établissements scolaires et périscolaires, cantines
21	Mise en accessibilité et mise aux normes des mairies et sièges des communautés de communes, édifices culturels, salles polyvalentes
22	Mise en accessibilité et mise aux normes des établissements d'accueil des jeunes enfants
23	Mise en accessibilité et mise aux normes des équipements sportifs